

AVENANT N° 1

**A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU 30 JANVIER 2015
RELATIVE AU SOUTIEN A L'HOTELLERIE FAMILIALE ET INDEPENDANTE
EN FAVEUR DE L'HOTEL RESTAURANT « AU LION ROUGE » A BARTENHEIM**

Entrée en vigueur de la convention :

30 janvier 2015

Durée de la convention :

10 ans à compter de la date de notification au bénéficiaire de la convention signée entre les parties

Montant de la subvention : 139 879 €

Imputation : Budget : 2014
Chapitre : 204
Fonction : 94
Nature : 20422

Nom et adresse du bénéficiaire de la subvention :

**SARL « Hôtel Restaurant au Lion Rouge »
1, rue du Général de Gaulle
68870 BARTENHEIM**

Nom et adresse de la SCI :

**SCI « CK »
21, rue des Merles
68870 BARTENHEIM**

SUIVI DU DOSSIER AU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN:

Service de l'Attractivité des Territoires (ATT)
Tél. 03.89.30.64.34

ORDONNATEUR : la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin

COMPTABLE : le Payeur Départemental – 100 avenue d'Alsace
68006 COLMAR CEDEX Tél. 03.89.41 09 14

ENTRE

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par délibération du Conseil départemental du 16 novembre 2018,

ci-après désigné « le Département »

d'une part,

ET

La S.C.I. « CK », propriétaire des murs,

ci-après désignée « la SCI CK »

La SARL « Hôtel-Restaurant au Lion Rouge » dont le siège est à 68870 BARTENHEIM représentée par Monsieur Adrien KOENIG, Gérant, exploitant l'établissement sous l'enseigne « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge », sis à BARTENHEIM,

ci-après désignée « le bénéficiaire »

d'autre part,

VU

- La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2014-11-2-1 du 18 décembre 2014 attribuant les subventions au titre de l'aide en faveur de l'hôtellerie alsacienne,
- La convention de financement du 30 janvier 2015 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » et la SCI CK,
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2018- du 16 novembre 2018 prorogeant la durée de validité de l'aide attribuée à la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge »,
- La demande présentée par le bénéficiaire de la subvention en date du 13 septembre 2018,
- Le règlement financier départemental,

PREAMBULE :

Lors de la Commission Permanente du 18 décembre 2014, une subvention de 139 879 € a été accordée à la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge » pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel restaurant Au Lion Rouge à BARTENHEIM.

Le bénéficiaire a informé le Département du retard pris dans l'achèvement des travaux et de sa difficulté à obtenir la procédure de classement de l'hôtel dans le délai imparti, il sollicite par conséquent le prolongement de la durée de validité jusqu'au 30 juin 2019.

Le Département, par délibération du 16 novembre 2018, a décidé de donner une suite favorable à cette demande.

Par conséquent, le présent avenant n° 1 à la convention du 30 janvier 2015, a pour objet de proroger la durée de validité de cette aide.

ARTICLE 1 : ARTICLE MODIFIE PAR L'AVENANT N°1

L'ARTICLE 6 – « DELAI DE REALISATION DU PROGRAMME ET DE JUSTIFICATION DES DEPENSES » voit son contenu complété par la phrase suivante :

« Le bénéficiaire dispose d'un délai supplémentaire de 9 mois à compter du 30 septembre 2018 pour achever les travaux et transmettre les pièces nécessaires au paiement de la subvention. La durée de validité de l'aide est prorogée jusqu'au 30 juin 2019. »

ARTICLE 2 : CLAUSES NON MODIFIEES PAR L'AVENANT N°1

Il est précisé que les autres clauses de la convention, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées et continuent à s'appliquer dans leur totalité.

Etabli en deux exemplaires originaux.

Fait à, le

Fait à COLMAR, le

Pour la SARL « Hôtel Restaurant Au Lion Rouge »
(cachet + signature)

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente,

Pour la SCI CK